

REGLEMENT ENDURANCE 25 POWER BFC 2025

ART. 1 - DEFINITION

Championnat ENDURANCE 25 POWER dans les catégories suivantes : idem Championnat de France 25 POWER 2025.

ART. 2 - CONCURRENT

Pourront disputer le Championnat les pilotes de toute nationalité titulaire d'une licence NJ, NCO ou une manifestation (*) délivrées par la F.F.M. pour l'année en cours.

D'autre part, les pilotes devront être en possession du C.A.S.M (à partir de 12 ans) ou du guidon d'argent ou d'or pour les moins de 12 ans.

(*) dans ce cas le participant doit présenter un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition datant de moins d'un an et une autorisation parentale pour les mineurs.

ART. 3 - REGLEMENT TECHNIQUE

Les machines autorisées à disputer ce championnat devront répondre aux définitions du règlement Championnat de France 25 POWER endurance 2025.

Pour les plaques :

Fond Blanc, N° Noir pour les – 15CV = V 15

Fond Blanc, N° Rouge pour les – 25CV = V 25

Les pilotes en Pit/GP 15 et Pit/GP 25 devront se mettre en conformité avec ces couleurs de numéros (fonction de la puissance de leur machine).

ART. 4 - CALENDRIER

Les épreuves suivantes sont retenues :

22-23 Mars 2025 : VAISON

12-13 Avril 2025 : PERS

10-11 Mai 2025 : MARCILLAT

24-25 Mai 2025 : LE CREUSOT

21-22 Juin 2025 : PARAY SOUS BRIAILLES (Varenes sous Allier)

La Commission de Vitesse BFC se réserve le droit de modifier le présent calendrier.

Les pilotes seraient alors prévenus, au plus tard 10 jours avant la date de l'épreuve.

Les cas non prévus au Règlement seront solutionnés lors d'une réunion de la Commission.

ART. 5 - ENGAGEMENT AU CHAMPIONNAT BFC 2025

Les demandes d'engagement doivent être faites uniquement par Internet sur le site engage-sports.com, en sélectionnant le championnat de France 25 Power endurance.

Les inscriptions sont à faire au plus tard un mois avant l'épreuve.

Attention, votre N° devra être compris entre le 1 et 999.

Pour être prises en compte, les demandes d'engagement doivent être confirmées par le paiement correspondant pour chaque épreuve.

Le montant est de 360 € pour les catégories V15 et V25.

La confirmation d'engagement sera envoyée par engage-sport.

Lors de votre première participation à une épreuve, vous devrez confirmer votre participation au Championnat de Ligue Bourgogne-Franche-Comté/AURA.

Liste des épreuves Art. 4

Seuls les pilotes avec une licence dans la Ligue sont autorisés à s'inscrire.

ART. 6 - CLASSEMENT

Pour être classé, les équipes doivent au moins avoir disputé les 2/3 des épreuves inscrites au calendrier du championnat, avec obligation de faire celles de Bourgogne Franche-Comté (VAISON et LE CREUSOT).

ART. 7- RECOMPENSE

Les équipes Championnes de Bourgogne Franche-Comté seront récompensées lors de l'Assemblée Générale.

La présence des 3 pilotes de l'équipe est obligatoire. Seuls les pilotes licenciés dans la Ligue seront récompensés. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.

ART. 8 - OFFICIEL

La Commission désignera pour l'année un délégué de son choix et un suppléant.

ART. 9 - PARTICIPATION AU CHAMPIONNAT

Les équipes participantes aux courses du Championnat BFC s'engagent à suivre le présent règlement.

ART. 10 - MODIFICATIONS

La Commission Vitesse se réserve le droit de modifier ce règlement.

L'application pouvant être immédiate (Lettre d'information sur le site de la Ligue BFC -Commission Vitesse).

La présence des 3 pilotes du Team est obligatoire. Seul les pilotes de Ligue seront récompensés. Si le nombre de participants n'est pas assez conséquent, la Commission se réserve le droit de réduire le nombre de récompensés.